

d'Etat précise que l'article 17 de la LACI prévoit que l'assuré qui fait valoir des prestations d'assurance doit, avec l'assistance de l'ORP compétent, entreprendre tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de lui pour éviter le chômage ou l'abrèger. Il en résulte que les employés licenciés contraints de s'inscrire au chômage seront tenus de fournir la preuve de leurs recherches d'emploi durant la période qui précède leur inscription et les autorités cantonales sont liées par la législation fédérale ainsi que les directives y relatives. C'est donc sur cette base qu'elles procéderont à une analyse approfondie de chaque cas individuellement.

Pour les discussions encore en cours avec la Croix-Rouge – je l'ai dit – cela concerne plus particulièrement la proposition que nous pourrions être amenés à faire pour les préretraites.

En ce qui concerne le flux financier, si on prend la situation où il a été dit que l'Etat avait fait des bénéficiaires sur l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile, ce n'est pas le cas. Depuis 1988, l'Etat de Fribourg a payé 6,14 millions en plus des frais pour les différences de couverture. Certaines années, nous avons fait des résultats positifs, d'autres années nous avons fait des résultats négatifs. L'Etat a toujours assumé la différence avec le déficit de 2005. Cette semaine, j'ai reçu de la Croix-Rouge la confirmation de 300 000 francs de déficit sur les comptes 2005 et 6,14 millions de découvert ont été pris en charge par l'Etat. Donc, on ne peut pas dire que l'Etat a fait du bénéfice sur l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile.

En ce qui concerne le décret, je m'engage à venir avec un décret devant le Grand Conseil conformément à la loi sur le Grand Conseil.

Concernant les critères d'attribution, je vous donne les informations suivantes. Nous avons donc fait un appel d'offres et il n'y a eu aucun recours sur le cahier des charges de l'appel d'offres, dont les critères étaient donnés, soit 35% de pondération sur la gestion rationnelle et efficace du système organisationnel, 30% sur la qualité des prestations en rapport avec les exigences du mandat et 35% sur la pertinence de la proposition financière. Donc, il n'y avait pas qu'une question de finances. Si nous avons toujours effectivement été contents du travail des collaborateurs et des collaboratrices de la Croix-Rouge, force est de constater que depuis quelques années, nous rappelions régulièrement à la Croix-Rouge ses obligations quant à la révision des comptes. L'année dernière encore, nous avons reçu une lettre de la Confédération qui, au vu du retard des révisions des comptes, menaçait le canton de suspendre ses subsides concernant les acomptes pour le versement des recueils. La Croix-Rouge en avait été informée.

Concernant les temps partiels, toutes les personnes qui ont postulé à la Croix-Rouge seront prises en compte pour l'élaboration du plan social, qui doit être finalisé par la Croix-Rouge.

C'est avec ces considérations que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter ce mandat en tenant compte de la situation difficile des employés de la Croix-Rouge.

Motion d'ordre Rudolf Vonlanthen (report du vote sur le Mandat N° 4004.07)

Prise en considération

Le Président. Je suis saisi peut-être d'un cas de récusation. Je pose une question. Est-ce que M^{me} Claudia Cotting et M. Bruno Fasel sont bien membres du conseil d'administration de la Croix-Rouge?

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). C'est le comité directeur, ce n'est pas le conseil d'administration.

Le Président. Je vous donne cependant lecture de l'article 56 al. 1 de la loi sur le Grand Conseil: «Lors des séances du Grand Conseil et de ses organes, un membre du Grand Conseil s'abstient de participer à la discussion et aux votes si l'objet traité intéresse à titre privé ou de manière particulière», puis, je saute à la lettre d, «une personne morale ou une institution de droit privé ou de droit public envers laquelle il se trouve dans un rapport de dépendance, notamment parce qu'il en est le conseil, qu'il siège dans un de ces organes ou qu'il exerce une fonction dirigeante.» En vertu de cet article, vous n'auriez pas dû pouvoir prendre la parole aujourd'hui et ne pourriez pas voter.

Cependant, je suis saisi à l'instant d'une motion d'ordre émanant de M. le Député Rudolf Vonlanthen. Je vous en donne lecture: «Je demande le report du vote sur cet objet, mandat 4004.07, à demain vendredi 16 novembre.»

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion d'ordre.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich habe der Diskussion heute Morgen aufmerksam zugehört und ich kam mir manchmal vor, ich sei tatsächlich in einem Verwaltungsrat und nicht im Grossrat. Nachdem Frau Staatsrätin uns gesagt hat, wie es zu diesem Entscheid gekommen ist und die Damen und Herren Verantwortlichen des Roten Kreuzes keine Einsprache erhoben haben, bin ich der Meinung, dass die Verwaltungsräte, die sich heute morgen geäußert haben, die ganze Diskussion beeinflusst haben. Daher mache ich den Antrag, nicht heute abzustimmen, sondern morgen.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 53 voix contre 24. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Carinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 24.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bo-

schung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Bourgeois (SC, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

**Mandat N° 4004.07 Carl-Alex Ridoré/
Antoinette Romanens/Jean-François Steiert/
Marie-Thérèse Weber-Gobet/Hubert
Zurkinden/Christa Mutter/Solange Berset/
Raoul Girard/Dominique Corminbœuf/
Xavier Ganioz
(participation au financement d'un plan social
pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par
la reprise du mandat de prise en charge des de-
mandeurs d'asile par la société ORS)**

Suite de la prise en considération

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 48 voix contre 28. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB),

Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 48.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Boschung M. (SE, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP). *Total: 5.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Communications

Le Président. Le programme de demain a été adopté ce matin au Bureau, une nouvelle version sera disponible sur le site du Grand Conseil cet après-midi. Ne figurent plus au programme de vendredi:

1. la motion N° 1004.07 Rudolf Vonlanthen/Jean-Louis Romanens – subventionnement de l'assainissement de certains sites contaminés, retirée par ses auteurs, et
2. la prise en considération du postulat N° 2008.07 Hugo Raemy/Ursula Krattinger – action sociale pendant la scolarité obligatoire, reportée à la session de décembre.

- La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire parlementaire